



Assemblée générale

Soixante-seizième session

34^e séance plénière

Lundi 15 novembre 2021, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 124 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

Projet de résolution A/76/L.8/Rev.1

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Rwanda, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.8/Rev.1.

M^{me} Rugwabiza (Rwanda) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie vivement, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui pour que l'Assemblée générale examine le projet de résolution A/76/L.8/Rev.1, intitulé « Suite donnée au rapport du Secrétaire général intitulé "Notre Programme commun" ». J'ai l'honneur de présenter ce projet de résolution au nom d'un groupe interrégional de pays qui forme le noyau dur de ses auteurs, à savoir le Qatar, le Danemark, les Fidji, la Géorgie, le Mexique, Singapour, la Suède et mon pays, le Rwanda. Nous remercions les 155 coauteurs du projet de résolution et invitons tous les autres États Membres à envisager de le parrainer au cours de cette séance.

Nous tenons à vous exprimer notre sincère reconnaissance, Monsieur le Président, pour votre leadership et votre engagement personnel, qui nous ont permis de trouver un consensus sur le projet de résolution révisé soumis pour décision. Nous remercions également le Représentant permanent de l'Arabie saoudite, l'Ambassadeur Abdallah Al-Mouallimi, pour son rôle

dans la facilitation des discussions en vue de parvenir au consensus. Nous remercions tous les États Membres pour leur participation active et constructive sur ce projet de résolution de procédure.

Nous voudrions axer notre déclaration sur trois points : premièrement, l'objectif du projet de résolution ; deuxièmement, le processus qui y a conduit ; et, troisièmement, nos espoirs et nos promesses.

S'agissant du premier point, ce projet de résolution ne remplit qu'un seul et unique objectif, qui est de donner suite au rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Nous pensons qu'il est essentiel de donner suite à ce rapport pour deux raisons. Premièrement, nous estimons que les sujets abordés dans ce rapport sont d'une importance fondamentale pour nos pays et nos peuples. Deuxièmement, nous voulons donner suite au rapport que nous, les États Membres, avons demandé au Secrétaire général de préparer et de nous présenter. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à ce que le projet de résolution soit et reste un texte d'ordre procédural.

Certains de nos collègues ont suggéré d'attendre avant de lancer le processus de suivi du rapport du Secrétaire général. Le rapport nous a été présenté le 10 septembre, quelques jours avant la fin de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Aujourd'hui, au troisième mois de la soixante-seizième session, nous estimons qu'il n'est pas trop tôt pour entamer un processus de suivi. Nous pensons aussi qu'il est important de consacrer suffisamment de temps, au

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



cours de la soixante-seizième session, à l'examen de fond des importantes propositions et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général.

Par ailleurs, nous sommes conscients que les délégations ne disposent pas toutes des mêmes ressources, et nous savons par expérience que les longs processus à caractère procédural représentent une charge plus lourde pour les petites délégations.

Tout au long du processus qui a conduit au projet de résolution A/76/L.8/Rev.1, nous avons été guidés par la nécessité d'associer toutes les parties, sans perdre de vue l'objectif du projet de résolution de procédure. Comme tous les États Membres s'en souviendront, nous avons commencé par une plénière informelle au début du mois d'octobre, durant laquelle nous avons tenu des consultations ouvertes et inclusives et écouté attentivement les propositions et les conseils des États Membres. Puis, le 14 octobre, nous avons distribué à tous les États Membres un document intitulé « Éléments éventuels pour un projet de résolution ». Ce premier avant-projet a été distribué en amont d'une séance officielle, tenue le 18 octobre, à laquelle tous les États Membres étaient conviés. Après de nouveaux échanges et de nouvelles discussions, nous avons fait circuler un autre projet de résolution révisé pour refléter les points de vue exprimés par les États Membres pendant les réunions informelles de l'Assemblée générale, qui ont eu lieu d'octobre à début novembre.

À l'issue des réunions plénières informelles de l'Assemblée générale, nous avons alors distribué une nouvelle révision du projet de résolution, compte tenu des nouvelles propositions des États Membres. Tout au long du processus, nous sommes restés ouverts et avons maintenu le dialogue avec tous les États Membres souhaitant obtenir de plus amples précisions.

En outre, nous avons reçu, de la part d'un groupe d'États Membres, des propositions écrites d'amendements au projet de résolution révisé distribué le 3 novembre, qui ont été discutées avec les auteurs et ont abouti au projet de résolution révisé que nous examinons cet après-midi.

Comme nous l'avons dit précédemment, nous ne serons peut-être pas d'accord sur toutes les recommandations du rapport, mais nous devrions nous entendre pour faire savoir au monde entier que nous sommes prêts à travailler ensemble sur notre programme commun.

Nous sommes très satisfaits par le fait qu'en adoptant ce projet de résolution par consensus, l'Assemblée enverra le signal le plus fort possible.

En ce qui concerne nos espoirs et nos promesses, nous espérons que l'esprit de dialogue constructif, de conciliation et la volonté d'aller de l'avant qui nous a animés tout au long du processus ayant abouti à ce projet de résolution consensuel continuera de prévaloir alors que nous entamons l'examen de fond des propositions et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun*. En tant que groupe initial de coauteurs du projet de résolution, représentant diverses régions, nous sommes résolus à participer de manière active et constructive au processus de suivi. Nous sommes déterminés à travailler avec tous les États Membres pour permettre à l'ONU de relever tous les défis mondiaux présents et futurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/76/L.8/Rev.1.

Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position, je rappelle que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise est prête à se rallier à l'adoption par consensus du projet de résolution figurant dans le document A/76/L.8/Rev.1, sur la suite donnée au rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982).

On le sait, ma délégation avait, comme d'autres, exprimé certaines préoccupations eu égard à la teneur du projet de résolution initial et au processus relatif à son examen. Nous vous sommes très reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir organisé des consultations informelles sous vos auspices afin de favoriser l'entente sur le projet de résolution. Sous votre direction et grâce à la participation constructive et à la souplesse des deux camps, nous sommes parvenus à un projet de texte que l'Assemblée pourra, nous l'espérons, adopter par consensus. Je tiens en particulier à remercier mon collègue l'Ambassadeur Gafoor, Représentant permanent de Singapour, pour l'esprit créatif et constructif avec lequel il a abordé la négociation du projet de texte convenu, et mon frère l'Ambassadeur Al-Mouallimi, Représentant permanent de l'Arabie saoudite, pour ses efforts de médiation et pour le délicieux café arabe, qui a infusé un esprit de conciliation.

Ma délégation a exprimé sa reconnaissance au Secrétaire général pour sa présentation du rapport sur notre programme commun. Le projet de résolution qui va être adopté permettra aux États Membres d'examiner de près le rapport de fond et étoffé que le Secrétaire général a présenté en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1).

Nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général nous en dise plus sur les propositions figurant dans son rapport pour lesquelles il dispose de mandats dans les cadres convenus, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et qu'il engage avec nous des consultations étroites sur ses efforts pour accélérer la mise en œuvre desdits cadres convenus, laquelle doit rester notre priorité absolue.

Nous nous réjouissons également à la perspective de travailler sous votre direction, Monsieur le Président, afin d'étudier dans un cadre intergouvernemental, à l'Assemblée, la série de nouvelles propositions avancées dans le rapport du Secrétaire général. Nous ne doutons pas que ce processus intergouvernemental sera organisé de manière à permettre aux États Membres d'examiner en détail chacune des propositions du rapport avant de prendre une décision.

Un multilatéralisme efficace, sous l'égide d'un système des Nations Unies ayant les moyens d'agir, ne peut être défendu que s'il bénéficie de l'appui le plus large possible des États Membres de l'ONU. Le Pakistan contribuera de façon constructive à la réalisation de cet objectif.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir facilité les discussions visant à rapprocher les différents points de vue concernant l'adoption du projet de résolution de procédure A/76/L.8/Rev.1.

Nous sommes reconnaissants aux coauteurs du projet de résolution et au groupe de pays de même sensibilité pour la coopération et la souplesse dont ils ont fait preuve afin de trouver un consensus. Je tiens à remercier le Secrétaire général pour la présentation de son rapport tourné vers l'avenir intitulé *Notre Programme commun*

(A/75/982), qui couvre l'ensemble des défis auxquels nous sommes confrontés et formule une série de recommandations pour les relever. Depuis la publication du rapport, les États Membres ont présenté différents points de vue et observations concernant les diverses notions et propositions nouvelles qui figurent dans le rapport et appellent un examen attentif et minutieux de la part des États Membres. Nous tenons à souligner que la réussite de l'examen du rapport du Secrétaire général dépendra largement du maintien d'un esprit de compromis et de compréhension. Étant donné ses implications importantes pour les travaux de l'Organisation, le rapport devra être examiné dans le cadre de discussions approfondies menées en temps opportun, et toute décision sur les recommandations qu'il contient devra faire l'objet de négociations entre les États Membres dans le cadre d'un processus intergouvernemental.

Puisque le rapport contient un certain nombre de propositions qui relèvent des mandats existants, nous devons éviter les doubles emplois et l'imposition d'incidences budgétaires indues pour l'Organisation.

Ma délégation est prête à participer activement à l'examen de cet important rapport dans le cadre du processus intergouvernemental, et nous nous réjouissons à la perspective de continuer à collaborer avec le Secrétariat à cet effet.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte se joindra au consensus et se portera coauteur du projet de résolution A/76/L.8/Rev.1, intitulé « Suite donnée au rapport du Secrétaire général intitulé *“Notre Programme commun”* ». Nous apprécions vivement les efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président, afin de trouver un consensus sur cet important projet de résolution. Dans la même optique, nous avons une grande estime pour le travail accompli par les Représentants permanents du Pakistan et de Singapour en ce sens. De même, nous remercions bien sûr aussi mon très cher frère l'Ambassadeur Abdallah Al-Mouallimi, Représentant permanent de l'Arabie Saoudite, et tous ceux qui ont présenté des amendements au projet de résolution afin de réunir le consensus.

Durant le débat que l'Assemblée générale a tenu sur cette question, le 27 octobre, ma délégation a appelé à éviter la polarisation dans la suite donnée à *Notre Programme commun* (A/75/982). Les événements de ces deux dernières semaines ont donné raison à notre propos. À nos yeux, le meilleur moyen d'éviter la polarisation est

de garantir la transparence, de préserver l'appropriation, par les États Membres, des processus de suivi et de mise en œuvre, et de travailler dans un esprit de consensus.

Notre Programme commun doit faire l'objet d'un examen et d'une discussion plus approfondis afin de s'assurer que les propositions étoffées qu'il comporte seront reprises d'une manière acceptable pour tous les États Membres. Nous attendons avec intérêt que le Président de l'Assemblée générale annonce et lance sous peu un processus de suivi intergouvernemental qui donne à tous les États Membres la possibilité d'exprimer leurs points de vue, d'examiner toute la richesse des propositions formulées par le Secrétaire général et de mettre en œuvre de manière fluide et efficiente les recommandations convenues. Seul un processus de ce type nous permettra de faire justice au rapport *Notre Programme commun* et de faire en sorte qu'il devienne véritablement notre programme commun, à tous, au sein des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position avant la décision sur le projet de résolution.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.8/Rev.1.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.8/Rev.1, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Arabie saoudite, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Guinée, Haïti, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Japon, Kirghizistan, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Ouganda, Paraguay, Philippines, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Samoa, Serbie, Sierra Leone, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Vanuatu, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/76/L.8/Rev.1 ?

Le projet de résolution A/76/L.8/Rev.1 est adopté (résolution 76/6).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices qui souhaitent expliquer leur position après l'adoption, je rappelle

aux délégations que ces explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Il y a un an, nous nous sommes réunis à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies afin de réfléchir aux moyens de relever les défis qui s'annonçaient. Dans cet esprit, nous avons prié le Secrétaire général de nous présenter ses recommandations visant à faire progresser notre programme commun.

Nous remercions vivement le Secrétaire général de ses efforts pour se montrer à la hauteur de la tâche et nous livrer un rapport très complet et novateur pouvant servir de point de départ aux travaux des États Membres. Le rapport présenté aux États Membres (A/75/982) fait référence à de nombreux concepts fondamentaux pour nos sociétés, tels que la solidarité, la confiance, l'inclusion et la participation. Si nous voulons être l'étendard du monde pour relever les défis actuels, nous devons aussi montrer l'exemple, en appliquant ces principes dans nos relations aussi bien entre les États Membres qu'entre les États et le système des Nations Unies.

Le rapport inclut également un nombre important de propositions concrètes, pour lesquelles un certain délai sera nécessaire afin que l'ensemble des Membres puissent les analyser et consulter leurs capitales. Il ne s'agit pas de ralentir le processus, mais de donner au rapport du Secrétaire général tout le respect qu'il mérite en le soumettant à une analyse détaillée avant d'y donner suite.

Ces éléments – la confiance, la participation et la réflexion – sont le fondement de la position du Brésil concernant le rapport *Notre Programme commun*. Nous nous félicitons d'être parvenus à un consensus sur une résolution à cet égard (résolution 76/6) qui aura de nombreux effets, mais nous voudrions faire quelques remarques sur le processus qui nous a conduits jusqu'ici.

Le premier point que je voudrais soulever concerne la préparation du document, qui s'est faite par un processus de communication avec les autres délégations qui, aussi bien intentionné qu'il ait pu être, n'équivaut pas à l'ouverture de négociations. Le fait qu'il ait fallu consentir des efforts notables pour ne serait-ce que tenir des discussions sur le texte et faire valoir nos préoccupations n'est pas de bon augure. Nous espérons sincèrement que cela ne présage pas de ce qui nous attend pour un sujet aussi important et que les

principes de solidarité, de confiance et de large participation soulignés par le Secrétaire général dans son rapport prévaudront dans la prochaine phase.

Deuxièmement, je voudrais souligner l'importance fondamentale de l'appropriation par les États Membres. Le système des Nations Unies est le cœur du système multilatéral, qui est ancré dans le respect de la souveraineté et des intérêts de chaque membre. Ses travaux doivent être l'expression de la volonté collective des États Membres, au terme de la réflexion et des négociations qui s'imposent. La consultation entre et avec les États Membres est incontournable, car l'ONU est une organisation créée pour être dirigée par eux, et au sein de laquelle ce sont eux qui comprennent véritablement son processus politique. Nous ne devons pas remettre en cause ces règles fondamentales en approuvant des décisions sur des mandats sur lesquels nous manquons de clarté ou de temps pour nous consulter.

Comme nous l'avons dit dès le départ, nous voulons faire les choses correctement. À cette fin, nous avons besoin d'un mécanisme participatif et précis pour faire avancer les travaux. Nous continuerons à plaider en ce sens, afin que les intérêts et les préoccupations de tous les pays soient entendus et intégrés aux débats. Malheureusement, cela n'a pas toujours été le cas, comme nous avons pu le constater récemment, à l'approche du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

Pour conclure, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir tous réunis afin de trouver une solution permettant le consensus, et remercier tous ceux qui se sont montrés ouverts au dialogue et qui se sont efforcés, dans un esprit constructif, d'aplanir leurs divergences et de produire une résolution équilibrée. Laissons-nous guider par cet esprit d'ouverture et de coopération pour mener les travaux qui nous attendent concernant *Notre Programme commun*.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : Comme en de précédentes occasions, nous voulons tout d'abord souligner notre gratitude pour le travail qu'a réalisé le Secrétaire général pour élaborer son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), point de départ d'un exercice intense et ambitieux qui exigera les efforts conjugués de tous les États Membres.

Nous tenons également à remercier tout particulièrement les pays qui se sont résolument mobilisés ces derniers jours pour parvenir à l'adoption par consensus, aujourd'hui, de la résolution 76/6, qui tient compte

des aspirations et des préoccupations légitimes de tous. L'Argentine a rallié ce consensus car il s'agit à nos yeux de la seule solution possible pour aborder des sujets aussi importants que ceux contenus dans le rapport du Secrétaire général. *Notre Programme commun* (A/75/982) traite de questions de la plus haute importance pour la communauté internationale. C'est pourquoi nous tenons à rappeler une fois de plus combien il est nécessaire d'engager un processus de discussion approfondie entre les États Membres à l'Assemblée générale.

Mon pays tient à souligner que la suite donnée aux mandats évoqués dans ce document doit résulter d'un accord entre les États Membres, dans le respect des délais requis pour traiter de manière exhaustive chacune des thématiques de fond abordées dans le rapport. Dans ce contexte, un dialogue intergouvernemental permettra de donner au document une perspective globale tenant compte des attentes et des besoins de tous.

Enfin, nous souhaitons souligner la nécessité d'efforts conjoints et concertés de la part du Secrétaire général et des États Membres afin de donner lieu à des discussions et une mise en œuvre empreintes d'un consensus véritable.

M^{me} Guerra Tamayo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre bureau, pour les efforts que vous avez consentis afin d'ouvrir le dialogue et les espaces de discussion nécessaires à l'adoption par consensus de la résolution 76/6.

Nous remercions également les auteurs principaux de la résolution de leur détermination à trouver des solutions fondées sur le compromis, et nous saluons le leadership des Représentants permanents de l'Arabie saoudite, de Singapour et du Pakistan, qui ont veillé au bon démarrage du processus intergouvernemental de suivi du rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Le rapport aborde des questions qui revêtent une grande importance et concernent tous les États. C'est pourquoi l'adoption de la résolution sans vote était un premier pas crucial.

Nous nous associons aux efforts du Secrétaire général et à ses appels répétés en faveur du renforcement du multilatéralisme et de la solidarité internationale. Dans le même temps, nous sommes convaincus qu'un multilatéralisme plus robuste et une Organisation plus efficace ne peuvent advenir que si nous respectons pleinement la Charte des Nations Unies. Ainsi, le processus de suivi du rapport prévu par la résolution doit reposer

sur une réaffirmation catégorique des buts et principes inscrits dans la Charte et de la nature intergouvernementale de l'Organisation. De surcroît, ce processus doit être mené de manière équilibrée, transparente et ouverte à tous les États Membres.

Le rapport du Secrétaire général comprend un large éventail d'initiatives et de propositions ayant des incidences, une portée et une signification diverses pour l'ONU, les mandats et méthodes de travail de ses organes, le rôle des États Membres et du Secrétariat, et la participation d'autres acteurs.

Comme nous l'avons exprimé durant le débat consacré au rapport, les recommandations que ce dernier contient méritent une mûre réflexion des États Membres et il serait donc contre-productif d'imposer à tous la vision d'un groupe de délégations, ou de décider de la mise en œuvre d'une quelconque recommandation sans qu'elle fasse l'objet d'un consensus.

Pour notre part, nous exprimons une nouvelle fois notre détermination à participer dans un esprit constructif aux discussions intergouvernementales sur les propositions du rapport, pour défendre le multilatéralisme, le droit international et la Charte des Nations Unies.

M^{me} Shmat (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation biélorussienne a toujours attaché une grande importance aux principes de la diplomatie multilatérale, sur lesquels repose la principale organisation multilatérale à composition universelle, l'ONU, et elle les défendra toujours.

Parmi les quatre principes des Nations Unies qui sont indivisibles et se renforcent mutuellement, nous voudrions insister sur un principe en particulier : l'ONU doit être au cœur de la concertation des actions menées par les États pour atteindre nos buts communs.

Dans le contexte de l'adoption de la résolution 76/6, « Suite donnée au rapport du Secrétaire général intitulé "*Notre Programme commun*" », nous voudrions expliquer la position du Biélorus, qui s'est rallié au consensus sur le texte.

Premièrement, nous remercions le Secrétaire général d'avoir élaboré un rapport (A/75/982) aussi complet et éclairant. Nous prenons acte du travail effectué, dont les résultats permettront d'engager un processus intergouvernemental bénéficiant du degré de participation voulu des États Membres.

Deuxièmement, nous continuons de penser que, compte tenu du caractère fédérateur souhaité pour ce processus, les prochaines négociations devront être menées en toute transparence et sans précipitation excessive. Elles devront tenir compte des points de vue de tous les États Membres et se dérouler dans le strict respect de la pratique établie de l'Assemblée générale.

Troisièmement, nous signalons que tout processus futur doit s'efforcer d'accélérer les actions prévues dans le cadre des documents adoptés par les États Membres, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

Quatrièmement, nous réaffirmons la position du Biélorus concernant le caractère inviolable de la pierre angulaire du système multilatéral : la Charte des Nations Unies. Nous tenons également à rappeler que les États Membres, qui ont signé la Charte, ont pris l'engagement de se conformer strictement à ses dispositions, lesquelles priment sur toutes les obligations découlant de tout autre accord ou traité international.

M^{me} Maitra (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde se félicite de s'être ralliée au consensus sur l'adoption de la résolution 76/6. Nous accueillons favorablement le rapport présenté par le Secrétaire général, intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), en réponse au mandat que lui ont confié nos dirigeants dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

De même, nous nous félicitons vivement du rôle que vous avez joué, Monsieur le Président, pour faciliter les consultations sur le texte de la résolution, ce qui a conduit à son adoption par consensus.

Nous souscrivons aux observations formulées par le Représentant permanent du Brésil concernant le processus qui a conduit à l'adoption d'aujourd'hui et la marche à suivre à l'avenir.

Nous considérons que cette résolution est une première étape d'ordre procédural dans le processus conduit par les États Membres pour examiner les différentes propositions figurant dans le rapport. Selon notre interprétation, à mesure que nous avançons, l'approbation et la mise en œuvre de ces propositions préserveront l'approche, axée sur les États Membres, de tous les processus des Nations Unies. L'Inde participera de façon active et constructive à tout processus de cette nature.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général d'avoir su reconnaître en notre époque un moment qu'il qualifie lui-même de « tournant de l'histoire », nous rappelant ainsi que nous avons atteint un point de non-retour. Cela dit, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 76/6.

Les conflits qui sévissent partout sur la planète semblent empirer. Les changements climatiques continuent de menacer notre existence même. Des millions et des millions de personnes dans le monde sont confrontées à la pauvreté, au dénuement le plus complet, à la violence, au manque d'eau potable, à l'absence de nourriture qui leur permettrait de préserver leur santé physique et spirituelle, et à l'impossibilité d'accéder à ce qu'on peut difficilement appeler un luxe, l'éducation.

Comme l'explique le Secrétaire général, aucun retour en arrière n'est possible pour nous. Nous ne pouvons faire qu'un seul choix, celui de mettre en œuvre *Notre Programme commun*, si nous voulons que l'espèce humaine survive. Il nous a été rappelé que l'heure est venue de nous lier par une solidarité mondiale ; de renouveler le contrat social entre les États et les populations ; de nous rallier à la science et la connaissance ; de revoir les indicateurs de performance qui mesurent la prospérité et le progrès économiques ; de penser à long terme ; et de considérer sérieusement le lien de confiance intergénérationnel nécessaire pour mettre en place des systèmes multilatéraux plus solides, ancrés dans les principes des Nations Unies.

Nous sommes saisis d'un programme commun ambitieux et très complet. Qu'il me soit toutefois permis de lancer un appel à la prudence sur certains points.

Nous ferions bien de nous rappeler que les adultes d'aujourd'hui sont la jeunesse d'hier. Nous véhiculons une intelligence et des cultures, des connaissances et des ressources fécondes à transmettre aux jeunes d'aujourd'hui, qui seront les adultes de demain et qui tireront parti de ce patrimoine et de cet héritage.

Il est donc important de reconnaître que la notion de confiance intergénérationnelle doit être comprise dans la perspective qui s'impose. Ni nous, adultes, ni les jeunes ne pouvons abandonner ces rôles à l'un ou l'autre groupe. Nous avons besoin les uns des autres. Nous sommes l'extension harmonieuse des voies par lesquelles la vie elle-même se propage. Cette relation symbiotique doit être nourrie, étendue et préservée si nous voulons mettre à exécution ce programme commun.

Nous ferions également bien de nous rappeler que la crise actuelle n'est rien d'autre qu'une mésaventure due à l'activité scientifique dans le cadre d'expériences de gains de fonction menées sur des agents pathogènes. Nous devons veiller à ne pas abdiquer, pas même à la science, notre droit de vivre dans la dignité. Nous ne pouvons pas devenir les esclaves de la science même si, mus par notre volonté d'améliorer la vie humaine sur Terre, nous serions prêts à nous engager dans les méandres inconnus de la science.

Je me félicite que nous soyons parvenus aujourd'hui à un consensus sur la résolution 76/6, à partir de laquelle nous reconnaissons notre bien-être collectif, et nous nous efforcerons de trouver un socle commun pour les consultations. Nous avons trouvé un consensus et demandé au Secrétaire général de dialoguer avec les Membres et de les consulter. Vous-même, Monsieur le Président, en tant que Président de l'Assemblée générale, jouerez un rôle de supervision fondamental dans le lancement de consultations intergouvernementales inclusives sur les différentes propositions. Sri Lanka appuie cette initiative et assure l'Assemblée qu'elle ne ménagera aucun effort en vue de réaliser notre programme commun, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position après l'adoption de la résolution.

Je tiens à remercier tous les membres d'avoir démontré notre vision commune sur la résolution 76/6. Le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) offre la vision d'un avenir fondé sur la solidarité et la cause commune, qui assure une meilleure représentativité dans les processus décisionnels mondiaux. *Notre Programme commun* présente des idées qui s'inspirent des réalisations de la coopération multilatérale et qui peuvent améliorer concrètement les conditions de vie des populations.

J'ai écouté attentivement les points de vue des membres durant les séances plénières que j'ai organisées le mois dernier au sujet de *Notre Programme commun*. Si j'ai entendu des opinions et des préoccupations diverses sur les propositions figurant dans le rapport, j'ai également entendu la volonté commune des États Membres d'examiner ces questions avec soin et d'avancer ensemble.

Grâce aux efforts de toutes les délégations et à leur volonté de coopérer, notre maison n'est pas aujourd'hui une maison divisée. Je tiens à exprimer ma gratitude à toutes les délégations, et j'adresse des remerciements particuliers au Représentant permanent de Singapour et au Représentant permanent du Pakistan.

Je tiens également à saluer le rôle et les efforts singuliers du Représentant permanent de l'Arabie saoudite, l'Ambassadeur Abdallah Al-Mouallimi, qui a accepté, à ma demande personnelle, d'offrir ses bons offices pour rapprocher toutes les parties. L'Ambassadeur Al-Mouallimi a donné un nouveau sens à la « diplomatie du café arabe » et j'attends toujours une invitation de sa part à cet égard.

La résolution 76/6, adoptée par consensus, me donne pour mandat d'engager la prochaine étape. Je suis déterminé à faire en sorte que le processus soit ouvert à tous les États Membres et garantisse leur participation. À cet égard, j'ai l'intention d'informer les membres de l'Assemblée dans les prochains jours sur la voie à suivre. Travaillons ensemble dans un but commun, car le monde ne forme qu'une seule famille avec un seul programme : notre programme commun.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 124 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 50.